



LE PALAIS
SUR VIENNE

**DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023**

**Dépôt des dossiers
jusqu'au 6 février 2023**

Suivi du dossier :

Service Affaires Générales

Contact :

affairesgenerales@lepalaisurvienna.fr

05 55 04 34 00

Nom de l'association :

Demande initiale

Renouvellement

FONCTIONNEMENT : Montant demandé :

Sur un budget total de :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

NOM DE L'ASSOCIATION :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : ... /... /... /... /... - Portable : ... /... /... /... /...

Email :

OBJET DE L'ASSOCIATION :

Personne en charge de l'association :

NOM / Prénom : Fonction au sein du club :

Téléphone : ... /... /... /... /... - Portable : ... /... /... /... /...

Email :

Personne en charge du dossier de subvention :

NOM / Prénom : Fonction au sein du club :

Téléphone : ... /... /... /... /... - Portable : ... /... /... /... /...

Email :

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Numéro SIRET (si vous en avez un) :

Avez-vous un expert-comptable missionné : OUI NON

Avez-vous un contrôleur aux comptes : OUI NON

Date de la dernière Assemblée Générale : (Merci de fournir le PV)

Fédération d'affiliation :

Nature juridique de l'association : Loi 1901 Autre :

« L'association s'engage à utiliser la subvention qui lui serait attribuée dans les respects des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le non-respect de ces règles et des engagements de l'association pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ».

Fait à : **Le**

Signature (préciser le nom du signataire et ses fonctions au sein de l'association) :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée du dossier :

Dossier complet

Pièce(s) manquante(s) demandée(s) le :

Pièce(s) manquante(s) retournée(s) le :

Mail d'acceptation du dossier envoyé le :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicité. Si le signataire n'est pas le représentant légal, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Atteste fournir l'ensemble des relevés de compte de l'association.

Si la subvention est accordée, celle-ci devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

.....

Banque ou centre :

.....

Domiciliation :

.....

Code banque / Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

Fait, le : à

Signature

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

Pour que votre demande soit enregistrée le dossier doit être remis COMPLET avant la date indiquée et accompagné :

- Relevé d'identité Bancaire ou Postal
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale + Bilan financier détaillé
- Copie du récépissé Préfecture ou numéro de récépissé
- Composition du Conseil d'administration ou bureau
- Compte sommaire de résultat
- Synthèse bancaire des avoirs détenus par l'association (synthèse officielle de la banque - compris livrets)
- Contrat de travail URSSAF pour tout salarié de la structure
- Statuts (pour toutes première demande ou si des modifications ont été apportées).

Les structures dont le montant total des subventions publiques perçues en 2022 dépasse 153 000€ doivent impérativement fournir un bilan certifié par un commissaire aux comptes.

Renouvellement :

Vous devez signaler, lors du dépôt de votre demande de subvention, tout changement au sein de votre association (adresse, conseil d'administration, etc ...)

Tous les documents sont à remettre :

Soit par courrier à la Mairie du Palais-sur-Vienne – 20 rue Jules Ferry 87410 LE PALAIS SUR VIENNE

Soit par mail à l'adresse : affairesgenerales@lepalaisurviennne.fr, soit par dépôt à l'accueil de la Mairie, impérativement avant le 6 février 2023

Un accusé de réception sera délivré sur place ou un mail vous sera envoyé après vérification du caractère complet du dossier.

CADRE RESERVE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
(En cas d'association pluridisciplinaire, une feuille par section)

INFORMATIONS RELATIVES AUX FORMATIONS :

Avez-vous, la saison dernière, envoyé des juges et arbitres officiels en stage de formation ? OUI NON

Si oui, combien :

Encadrement (joindre les justificatifs) :

- Nombre d'éducateurs-entraîneurs de brevets fédéraux :
- Nombre d'éducateurs / entraîneurs d'autres diplômes reconnus par votre fédération d'appartenance :
- Nombre de personnes formées sur l'exercice :

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPETITIONS :

Frais de déplacement et de transport :

Indiquer le montant total de ce poste tel inscrit dans le dernier bilan approuvé :

Niveau de pratique :

- A quel niveau évolue votre équipe fanion :
 - A quel niveau évolue votre plus haut compétiteur :
 - Avez-vous une accession en division supérieure cette saison, si oui laquelle ? :
 - Quel type de rencontres organisez-vous sur la commune et de quel niveau :
-
-

Promotion de la ville :

Arborez-vous sur vos équipements le logo de la collectivité ? (Uniquement pour l'équipe fanion ou pour le plus haut compétiteur en sport individuel) : OUI NON

Si oui, merci de joindre la photo de vos équipements qui arborent le logo de la commune.

CADRE RESERVE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, LOISIRS ET SOCIALES
(En cas d'association pluridisciplinaire, une feuille par section)

INFORMATIONS RELATIVES AUX FORMATIONS :

Avez-vous envoyé des membres d'association en formation ? OUI NON

Si oui, combien :

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANIFESTATIONS :

Frais de déplacement et de transport :

Indiquer le montant total de ce poste tel inscrit dans le dernier bilan approuvé :

Niveau de pratique :

Quel type de rencontres-manifestations organisez-vous sur la commune et de quel niveau :

.....

.....

Promotion de la ville :

Arborez-vous sur vos équipements le logo de la collectivité ? (Uniquement pour l'équipe fanion ou pour le plus haut compétiteur en sport individuel) : OUI NON

Si oui, merci de joindre la photo de vos équipements qui arborent le logo de la commune.

BUDGET 2022

DÉPENSES

RECETTES

Achats	Sous-traitance, intervenant extérieur		Financements directs	Cotisations- adhésions	
	Fournitures			Entrées	
Location	Matériel, équipement		Financements directs	Ventes - Buvettes	
	Transports			Autres recettes	
Logistique	Hébergements		Financements directs	Subventions	Commune
	Restauration				Cté de Commune
Assurances			Financements indirects	Subventions	Département
Information Communication	Affranchissements- Frais postaux				Région
	Travaux graphiques - conception		Europe	Mécénat, sponsoring, partenariat...	
	Travaux graphiques - impression				
	Publicité				
	Réceptions, cérémonies				
	Prix ou récompenses				
Impôts, taxes et autres droits					
Reversement de cotisations					
Frais de personnel					
Frais de Fédération d'affiliation					
TOTAL			TOTAL		
Solde : report déficit d'opérations antérieures			Solde : report excédent d'opérations antérieures		

BUDGET PREVISIONNEL 2023

DÉPENSES

RECETTES

Achats	Sous-traitance, intervenant extérieur		Financements directs	Cotisations- adhésions	
	Fournitures			Entrées	
Location	Matériel, équipement		Financements directs	Ventes - Buvettes	
	Transports			Autres recettes	
Logistique	Hébergements		Financements directs	Subventions	Commune
	Restauration				Cté de Commune
Assurances			Financements indirects	Subventions	Département
Information Communication	Affranchissements- Frais postaux				Région
	Travaux graphiques - conception		Europe	Mécénat, sponsoring, partenariat...	
	Travaux graphiques - impression				
	Publicité				
	Réceptions, cérémonies				
	Prix ou récompenses				
Impôts, taxes et autres droits					
Reversement de cotisations					
Frais de personnel					
Frais de Fédération d'affiliation					
TOTAL			TOTAL		
Solde : report déficit d'opérations antérieures			Solde : report excédent d'opérations antérieures		

L'exercice budgétaire de l'association coïncide-t-il avec l'année civile : OUI NON

Si non, merci d'indiquer la date de fin d'exercice : ... /... /...

N.B : « Les subventions de fonctionnement » sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement pour les activités quotidiennes ou régulières de l'association en direction de ses usagers et/ou de ses adhérents, et pour les manifestations internes à l'association.

Rappel : Dans le cadre de la mise en œuvre de vos activités, gérées de manière désintéressée, vous disposez parfois d'excédents de trésorerie qu'il peut être légitime de placer.

Afin de rester dans l'esprit de la loi de 1901, vous devez cependant veiller à ce que le moyen que représente le placement financier ne devienne pas un but en soi.